

AVIS DU CSRPN EMIS EN 2013

CSRPN du 8 février 2013

- Validation du compte-rendu des séances du 26 octobre 2012 et du 7 décembre 2012

Avis CSRPN / 2013-02-08 / n° 001 : Le compte-rendu de la séance du CSRPN du 26 octobre 2012 est validé à l'unanimité des membres présents sous réserve des deux précisions apportées.

Avis CSRPN / 2013-02-08 / n° 002 : Le compte-rendu de la séance du CSRPN du 7 décembre 2012 est validé à l'unanimité des membres présent sous réserve des précisions demandées

- Avis sur le projet de classement en réserve naturelle régionale (RNR) de Cambounet sur le Sor (ex RNV)

Avis CSRPN / 2013-02-08 / n° 003 : Le CSRPN émet un avis favorable au projet de classement en réserve naturelle régionale de l'ex réserve régionale volontaire de Cambounet sur le Sor. Toutefois le CSRPN attend du plan de gestion qui lui sera soumis de :

- situer cette réserve dans un contexte plus large ;
- s'intéresser aux nuisances potentielles de la gravière Mallet ;
- situer la réserve par rapport aux autres zones humides environnantes (intégrer l'environnement local) ;
- situer la réserve au-delà de l'intérêt ornithologique et s'intéresser à la biodiversité en général ;
- gérer les espèces exotiques (plantations déjà réalisées et espèces envahissantes) ;
- Il préconise, s'agissant d'une réserve naturelle, que la gestion s'astreigne à limiter au maximum les interventions lourdes.

- Avis sur l'intérêt patrimonial et l'opportunité scientifique à maintenir un statut de protection sur l'ex réserve naturelle volontaire (RNV) du Moulin de Bannac (Lot)

Avis CSRPN / 2013-02-08 / n° 004 : Le CSRPN émet un avis favorable à la poursuite du dossier en vue de maintenir un statut de protection sur l'ex réserve naturelle volontaire (RNV) du Moulin de Bannac à condition de :

- avoir une meilleure connaissance des enjeux naturalistes (flore et habitats notamment);
- gérer avec l'AAPP l'incidence des carpes et des truites ;
- gérer la fréquentation et les impacts de la base de loisirs ;
- effectuer un travail de réflexion pour l'extension du périmètre
 - > en amont de la zone de réserve pressentie,
 - > vers la partie ZNIEFF environnant la zone actuelle de RNV (zones humides non lac),
 - > intégrer, sous forme de RNR éclatée en deux sites, le site à 2 km au sud correspondant aux prairies humides de la Ramière, site exceptionnel au niveau régional (n° ZNIEFF : Z1PZ0269).

CSRPN du 28 juin 2013

- Validation du compte-rendu de séance du 8 février 2013

Avis CSRPN / 2013-06-28 / n° 001 : Le compte rendu de la séance du CSRPN du 8 février 2013 est validé à l'unanimité moins 1 abstention

- Avis sur la liste rouge régionale de la flore vasculaire

Avis CSRPN / 2013-06-28 / n° 002 : La liste rouge régionale de la flore vasculaire avec prise en compte des apports des experts régionaux est validée à l'unanimité moins 1 abstention.

- Avis sur la liste régionale des plantes exotiques envahissantes dans le cadre du projet de plan régional d'actions

Avis CSRPN / 2013-06-28 / n° 003 : Le CSRPN prend acte de la liste et des arbitrages effectués par les Services de l'Etat qui ont retiré de la liste initiale les 5 espèces forestières que sont le chêne rouge, les peupliers cultivés, le robinier faux-acacia, l'épicéa et le pin noir.

Il demande formellement que des discussions approfondies s'engagent entre les Services des collectivités qui financent certains types de plantations, les acteurs des filières horticoles et agroforestières et ceux de la protection du patrimoine naturel afin que, dans une véritable concertation, une gestion différenciée basée sur des constats objectifs (scientifiques, économiques, sociologiques...), tenant compte des milieux concernés, soit mise en œuvre dans le cadre des politiques publiques et des différents plans d'actions qui leur sont associés. (*avis validé : Pour : 8, Abstentions : 11, Contre : 0*)

- Avis sur le plan de gestion révisé (2013-2017) de la RNN du Néouvielle

Avis CSRPN / 2013-06-28 / n° 004 : Le plan de gestion (2013-2017) de la Réserve nationale du Néouvielle est validé à l'unanimité assorti des recommandations du rapporteur suivantes:

- veiller à la rapide définition du plan de gestion piscicole, puis à sa stricte mise en œuvre au regard des enjeux spécifiques à ce site pour les batraciens,
- mettre une priorité sur l'encadrement du plan de valorisation du Néouvielle, au regard des enjeux de dérangement hivernal des galliformes dans certains secteurs ; cette action doit également reposer sur un accompagnement pédagogique des acteurs des sports de nature concernés,
- sur la forme, prévoir dans le prochain plan de gestion des éléments comparatifs plus explicites pour apprécier le lien entre le bilan et la protection.

En séance, ces recommandations ont été complétées par :

- la correction de l'état initial des inexactitudes et lacunes les plus manifestes, notamment flore et odonates, ainsi que des données historiques du Laboratoire d'Orédon,
- compléter le volet géologique,
- une prise en compte du programme de recherche sur la faune des habitats d'altitudes et des combes à neige.

Le CSRPN souhaite également une présentation par le gestionnaire de l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan à partir des fiches d'évaluation annuelles à mi parcours, soit en fin d'année 2015.

- SRCE: avis sur le plan d'actions

Avis CSRPN / 2013-06-28 / n° 005 : La méthode d'élaboration du SRCE est validée à l'unanimité.

CSRPN du 13 septembre 2013

- Validation du compte-rendu de la séance du 28 juin 2013

Avis CSRPN/2013-09-13 / n° 001 : Le compte-rendu de la séance du CSRPN du 28 juin 2013 est validé à l'unanimité sous réserve de la prise en compte des remarques formulées.

- Avis sur la candidature de la communauté de communes du Sor et de l'Agout pour gérer la RNR de Cambounet sur le Sor

Avis CSRPN/2013-09-13 / n° 002 : La candidature de la communauté de communes du Sor et de l'Agout comme gestionnaire de la RNR de Cambounet sur le Sor est validée à l'unanimité.

- Diffusion des données de l'inventaire modernisé des znieff : modalités de levée de la confidentialité par le CSRPN

Avis CSRPN/2013-09-13 / n° 003 : Le scénario 1 pour la levée de confidentialité par le CSRPN est validé à l'unanimité

CSRPN du 25 octobre 2013

- Validation du compte-rendu de la séance du 13 septembre 2013

Avis CSRPN / 2013-19-25 / n° 001 : Le compte rendu de la séance du CSRPN du 13 septembre 2013 est validé à l'unanimité

- Avis sur le dispositif de suivi et d'évaluation du SRCE (chapitre 9)

Avis CSRPN / 2013-19-25 / n° 002 : Le dispositif de suivi et d'évaluation du SRCE est validé à l'unanimité

Le CSRPN salue l'effort fait pour la définition d'indicateurs concernant le dispositif de suivi et l'évaluation du SRCE. Il souhaite toutefois que les indicateurs soient définis en fonction de l'objectif à atteindre par rapport à des potentialités. Ces indicateurs, au-delà des aspects quantitatifs doivent aussi présenter des aspects qualitatifs. À titre d'exemple, il serait possible d'utiliser des indicateurs de type *demande de dérogation d'espèces protégées* et *destruction effective d'espèces protégées*. Le CSRPN note également l'impossibilité des suivis de surface des espèces envahissantes. Le CSRPN propose donc d'affiner le travail sur la définition précise des indicateurs, en allant au-delà du numérique : travailler en pourcentages, afin de présenter un nombre sur un objectif à atteindre.

- Avis sur le projet de RNR de Confluences Garonne Ariège et sur la candidature de Nature Midi-Pyrénées comme gestionnaire de la réserve

Le CSRPN émet un avis favorable, tant pour la demande de création de la RNR que pour la candidature proposée pour sa gestion, en saluant le caractère remarquable et exceptionnel de la démarche mise en œuvre aux portes d'une des plus grandes agglomérations françaises.

Avis CSRPN / 2013-19-25 / n° 003 : Le projet de RNR de Confluences Garonne-Ariège est validé à l'unanimité

Avis CSRPN / 2013-19-25 / n° 004 : La candidature de Nature Midi-Pyrénées comme gestionnaire de la réserve est validée à l'unanimité.